

ENTRÉE EN FORMATION

INFIRMIERE

**LES CANDIDATS ADMIS SUR LES DEUX
LISTES DOIVENT OBLIGATOIREMENT
CONFIRMER LEUR SOUHAIT D'ENTRER EN
FORMATION AVANT LE 11 DECEMBRE
DERNIER DÉLAI**

**MERCI DE PASSER AU SECRETARIAT
REmplir LE DOCUMENT CORRESPONDANT**